

CONSEIL MUNICIPAL

du 26 février 2018.

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-huit le vingt-six du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le dix-neuf février deux mil dix-huit par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Dominique CLAVERIE, Maire.

Présents : Dominique CLAVERIE, Monique POLSTER, Alain SIDAOU, Bénédicte DELAVALD, Cécile MALLET, Jean Pierre GAILLAUD, Daniel CARON, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Laurent HALIN, Danielle BERRUYER, Jacques MEILLAN, Elodie POUVREAU, Cécile BART, Richard JAZE, Florence CHABANNAT-FLORES, Christine BUORO, Maria SAURA, Jean-Marie BROSSIER, Julien MONTEIL.

Absents excusés : Céline COSTA (pouvoir à Cécile MALLET), Gregory HOLTON (pouvoir à Jean-Pierre GAILLAUD), Matthieu BLONDLOT (pouvoir à Alain SIDAOU), Philippe LACOSTE (ayant quitté l'hémicycle à 21h18 - pouvoir à Monique POLSTER).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Cécile MALLET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le précédent compte-rendu.

Les élus de l'opposition font remarquer que leurs observations ne sont pas toujours mentionnées dans les comptes-rendus.

M. le Maire explique que ce sujet avait déjà été évoqué lors d'une précédente réunion (séance du 20/07/2016), et qu'il faudrait alors prévoir de retranscrire tous les débats qui seraient enregistrés, ce qui est non obligatoire mais surtout un travail très fastidieux. Il faudrait tout enregistrer. Il propose à Madame SAURA de s'en charger puisqu'elle le souhaite, ce qu'elle refuse.

Les élus de l'opposition demandent pourquoi sur leur vote concernant l'arrêt du PLU il est précisé sans motif expliqué.

M. le Maire les informe que les remarques lorsqu'elles sont formulées pendant la séance sont prises en compte, mais que sur le cas présent, aucune explication n'a été donnée sur le sens de leur vote. Il y a donc écrit « sans motif expliqué ». Il demande à Madame SAURA des précisions, qui lui répond qu'elle s'est abstenue car le Plan Local d'Urbanisme ne répond pas à sa vision. M. le Maire lui demande des précisions sur sa vision du PLU. Elle n'a pas de vision plus particulière.

M. le Maire remercie et souligne le travail réalisé par Monique POLSTER et les élus concernant la Révision du PLU, pendant près de 3 ans et demi, les nombreuses réunions d'information, les séances de travail de la Commission à laquelle les élus de tous bords ont été associés.

M. le Maire s'étonne que Madame BUORO, qui a travaillé au sein de la Commission pour la révision du PLU se soit abstenue, et lui demande des précisions. Elle lui répond qu'elle s'est abstenue sur un simple sentiment. M. le Maire précise que le sentiment n'est pas factuel.

Monsieur BROSSIER tient à préciser que son vote contre l'avant-projet définitif de la salle multi-activités était du fait qu'à son avis le projet n'était pas abouti, et dit qu'il n'est pas toujours correctement informé.

M. le Maire lui précise que de nombreuses réunions techniques ont eu lieu, tant avec les associations auxquelles il a pu participer, qu'en Comité Consultatif et que d'ailleurs il n'a pas toujours été présent malgré les invitations reçues. Ainsi et malgré son absence, les questions se posent, les débats sont assurés, et une majorité se dégage. Ce dossier en est la preuve.

M. le Maire fait remarquer également que dans l'équipe d'opposition Madame BUORO n'a pas participé à toutes les réunions du PLU et que peut-être n'a pas pu intégrer toutes les dimensions de ce PLU. Que Madame SAURA vient en retard aux réunions ou ne vient pas. Que M. BROSSIER n'est pas venu lors la première réunion sur site pour la salle multi-activités, ni à la dernière réunion, ni à d'autres réunions où il est convié ce qui est quand même remarquable d'émettre un avis.

Madame BART regrette qu'en commission les élus de l'opposition ne sont pas très participatifs, alors qu'en séance du Conseil Municipal ils font souvent état de leur avis, ou votent contre.

Madame MALLET précise qu'elle est parfaitement informée des points qui sont mis au vote, et déplore que les votes de l'opposition soient plus souvent des votes sur la forme que sur le fonds des sujets traités.

M. le Maire fait remarquer à Monsieur BROSSIER, anciennement Adjoint aux Travaux, qu'en 2014 quelques mois après l'arrivée de la nouvelle équipe les bâtiments et notamment l'école étaient dans un état déplorable, puisque la Commission de sécurité avait alors émis plus d'une douzaine d'observations et un avis défavorable. Il avait donc fallu remettre à niveau urgemment (travaux et formations des agents) pour permettre le bon fonctionnement et obtenir l'avis favorable des membres de la Commission de Sécurité. De même pour le Dojo qui est en piteux état.

Enfin M. le Maire rappelle que les observations mentionnées a posteriori de la séance ne peuvent pas être prises en compte dans le procès-verbal.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 est adopté à la majorité.

CONTRE : 4 (JM. BROSSIER, M. SAURA, C. BUORO, J. MONTEIL).

ABSTENTION : 0

POUR : 18

Ne prend pas part au vote : Mme CHABANNAT-FLORES.

ORDRE DU JOUR

1 – Modifications des Commissions Communales / Organismes extérieurs / Tableau du Conseil Municipal.

Faisant suite à une démission, il convient de procéder à des modifications et nominations :

- suivant l'article L. 2122-14 du code général des collectivités territoriales, de ne pas remplacer le poste de Sixième Adjoint vacant, et de le supprimer,
- de nommer Conseillère Déléguée, Madame Danielle BERRUYER (coordination musicale).

En remplacement au sein des Commissions et organismes extérieurs, il est proposé :

- de nommer Monsieur Richard JAZE membre au sein du CCAS de MARTILLAC,
- de nommer Monsieur Richard JAZE au sein de la Commission d'Appel d'Offres (titulaire),
- de ne pas remplacer le siège vacant au sein de la Commission Jeunesse,
- de nommer Madame Florence CHABANNAT-FLORES au sein de la Commission Vie locale.

Voté à l'unanimité.

2 – Modifications des Commissions Communautaires / Organismes extérieurs / Elue communautaire.

En remplacement au sein des Commissions et organismes, il est décidé :

- de nommer Madame Monique POLSTER à la Commission Solidarité de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- de nommer Madame Cécile MALLET à la Commission Vie locale de la Communauté de Communes de Montesquieu,

- de nommer Madame Monique POLSTER à l'UCTOM (suppléante),
 - de nommer Madame Monique POLSTER à la Commission intercommunale d'accessibilité.
- Voté à l'unanimité.**

3 – Décisions de la Commission d'Appel d'Offres

Concernant la consultation pour la fourniture des denrées alimentaires nécessaires à la réalisation des repas de restauration scolaire de la Commune (2018-2019), les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis les 12 et 14 février, ont décidé de retenir l'offre de API RESTAURATION.

4 – Présentation et adoption du Compte Administratif 2017 de la commune.

Sous la présidence de Monique POLSTER, le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Dominique CLAVERIE, Maire, qui s'est retiré, et suivant le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le BP 2017 est présenté aux membres.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
1. Fonctionnement 2017	2 075 073,65	2 795 811,89	720 738,24
2. Investissement 2017	983 510,63	1 616 625,68	633 115,05
Total exécution budgétaire			1 353 853,29
Excédent Reporté Fonct. CA 2016		564 053,36	
Excédent Reporté Invest. CA 2016	-	633 115,05	1 197 168,41
Investissement Restes à Réaliser	570 486,36	21 532,00	- 548 954,36

Voté à l'unanimité.

5 – Adoption du Compte de Gestion. (M. Philippe LACOSTE quitte l'hémicycle à 21h18)

Adoption du Compte de Gestion 2017 du Percepteur qui correspond au Compte Administratif de la commune tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Voté à l'unanimité.

6 – Affectation de résultats

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le résultat de clôture 2017.

Résultats du Compte Administratif 2017	
Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	720 738,24
Excédent reporté R OO2	564 053,36
Résultat de Clôture (a)	1 284 791,60
Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	633 115,05
Excédent reporté R OO1	944 462,24
Déficit reporté D OO1	0,00
Résultat de Clôture (b)	1 577 577,29
Restes à Réaliser en Section d'Investissement	
Dépenses engagées non mandatées	-570 486,36
Recettes restant à réaliser	21 532,00
Solde des RAR (c)	-548 954,36
TRANSCRIPTION au BUDGET 2018	
Besoin de financement en investissement (D001)	0,00

Excédent investissement reporté R 001 (b)	1 577 577,29
Dotations complémentaires de réserve section d'investissement R 1068	700 000,00
Excédent reporté en section de fonctionnement (R 002)	584 791,60

Voté à l'unanimité.

7 – Mise à jour du règlement du cimetière et tarifs.

Il est proposé de valider le nouveau règlement intérieur du cimetière qui remplacera celui en date du 02 juin 1999, et de valider les tarifs comme suit :

Mise en dépositaire : 10 €/mois pour 6 mois maximum.

Pour une concession en pleine terre : 40 €/m² pour 30 ans.

Pour une concession maçonnée : 40€/m² pour 15 ans et 65€/m² pour 30 ans

Pour un casier au Columbarium : 500 € pour 30 ans.

Pour une dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : gratuit.

Pour une plaque à sceller sur la stèle : 50 €.

Les deux tiers du prix seront reversés à la Commune, le tiers restant étant attribué au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune

Le renouvellement des concessions suivra le tarif révisé en vigueur du moment.

Voté à l'unanimité.

8 – Révision tarif des photocopies

Il convient de réviser le tarif des photocopies inchangé depuis 2001 : 0,50 € format A4, et 0,70€ le format A3 (tarif unique N/B).

Voté à l'unanimité.

9 – Dénominations de voies

Afin de permettre la dénomination de 3 voies nouvellement créées, il est nécessaire d'arrêter un nom pour les voies « impasse de l'Oiselier », « allée de la Clairière », et « allée Marie-Louise DESSIS-GIRAUDEAU ».

Voté à l'unanimité.

10 – Achat d'un terrain

Il est décidé d'acquérir un terrain au lieu-dit Carpo, pour un montant de 80 000 €.

CONTRE : 3 (JM. BROSSIER, M. SAURA, J. MONTEIL).

ABSTENTION : 1 (C.BUORO)

POUR : 19

Informations diverses

- Madame DELAVALD propose de nommer la Médiathèque « Salle Claude ROUZIER-TOUSSAIN », ce qui est accepté par le Conseil Municipal.
- Monsieur MONTEIL demande à ce que soit réalisée la liste des membres qui siègent aux instances communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.